



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 juillet 2019

Date de convocation :
Le 1^{er} juillet 2019

Secrétaire de séance :
Mme M-Christine LIARD

Acte publié le :
Le 10 Juillet 2019

Membres en exercice :	70
Présents :	48
⌘ Dont pouvoirs	11
Votants :	59
Absents :	11

Le 9 juillet 2019, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du centre socio-culturel à GACE, sous la présidence de Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente.

Étaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET Jean-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, Mme LIARD Marie-Christine, M. CHOULET Jean-Marie, M. BIGOT Philippe, M. LAIGRE Thierry, M. ROSE Gérard, M. ROUMIER François, M. TOUCHAIN Philippe, M. LAIGRE Jean-Claude, M. ROBIN Jean-Marie, M. BIGNON Christophe, M. PLUMERAND Jean, M. CHRETIEN Bernard, M. ALLAIN André, Mme COLETTE Thérèse, M. CAPLET Xavier, Mme TRINITE Monique, M. LURSON Patrick, M. GORET Didier, M. COTREL LASSAUSSAYE Daniel, M. LAMPERIERE Emile, M. HUE Jean-Claude, Mme BOIS Agnès, Mme STALLEGGER Pascale, Mme ZEYMES Marie-Christine, M. ROLAND Régis, Mme OLIVIER Hélyette, M. HOORELBEKE Dominique, Mme BASSET Françoise, M. LECACHE Stéphane, M. CHOLLET Michel, Mme QUERU Nadine, M. STIMAC Michel, Mme GRESSANT Martine, Mme COUGE Huguette, Mme OGER Yvonne, M. BATREL Serge, M. ROBILLARD Denis, Mme LEBRETON Geneviève, M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, M. HAUTON Charles, M. BECQUET Luc, M. PINHO Jérémias, M. DE COLOMBEL Bertrand,

Pouvoirs :

M. LAMPERIERE Alain a donné pouvoir à M. LECACHE Stéphane, M. COUSIN Michel a donné pouvoir à M. CHRETIEN Bernard, M. DESLANDES a donné pouvoir à M. PLUMERAND Jean, M. DREUX François a donné pouvoir à Mme NOGUES Nelly, M. ROMAIN Guy a donné pouvoir à M. TOUCHAIN Philippe, M. FERREY Philippe a donné pouvoir à M. LAMPERIERE Emile, M. LANGLOIS Paul a donné pouvoir à Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, M. QUEUDEVILLE a donné pouvoir à M. BIGOT Philippe, M. DE LESQUEN Bruno a donné pouvoir à M. FERET Luc, Mme DENIS Marie-Laure a donné pouvoir à M. CHOLLET Michel, M. PALLUD Jean a donné pouvoir à Mme GRESSANT Martine,

Étaient absents et excusés : M. TANGUY Gérard est représenté par Mme ZEYMES Marie-Christine,

Mme BEAUVAIS-GUERIN Marie-Claire, est représenté par Mme ALEIXANDRE Roseline,,

M. BLONDEAU Frédéric est représentée par Mme BASSET Françoise

M. JARDIN Daniel, M. BRIANCON Gilbert, M. GOURIO, Alain, M. LELOUVIER Vincent, M. LURSON Patrick, M. COUPE Jean-Luc

Mme BEAUDOUIN Isabelle, M. LANGLOIS Georges, M. COUPE J-Luc, M. GRIMBERT Jean, M. THOUIN Stéphane.

20190709-06 PLUI INTERCOMMUNAL A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE LA CDCVAM

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Oui, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau de la cdcVAM

Vu les statuts de la communauté de communes

Article 4 – Compétences obligatoires

Elles sont définies par l'article L. 5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales et s'appliquent sur la totalité du territoire.

1 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Accusé de réception en préfecture
061-200069458-20190709-2019070906B-DE
Date de télétransmission : 15/07/2019
Date de réception préfecture : 15/07/2019

Articles 6 – Compétences facultatives

6-URBANISME

La communauté de communes assurera la création et la gestion des servitudes telles que les AVAP, RLPI
Instruction des demandes d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables, Certificats d'Urbanisme ...

Vu les documents d'urbanisme ou servitudes présentes sur notre territoire

SAP EN AUGE comprenant Le SAP et ORVILLE,
PONTCHARDON (POS)

GACE, CROISILLES, CISAI ST AUBIN, LE SAP ANDRE, RESENLIEU, ST EVROULT DE MONTFORT,
STE GAUBURGE (POS), actuellement caduque

VIMOUTIERS, (PLU)

Ensuite, le PLUI de l'ex cdc du Pays du camembert exécutoire fin d'année 2019,
les autres communes sont aujourd'hui au RNU

▣ **décide de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** sur l'ensemble des communes du territoire de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault conformément aux dispositions des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme avec comme objectif général : accueillir de nouveaux habitants en permettant à chacun de trouver un logement, de vivre dans un cadre agréable et de disposer de services.

▣ **s'engage dès septembre à compléter cette délibération qui fixera les objectifs** que les élus communautaires souhaitent poursuivre avec la mise en place de ce document

▣ **décide de mener la procédure de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** dans le respect des articles L.123-7 à L.123-10, R.123-16 du code de l'urbanisme en associant à la réflexion de la collectivité ; les associations et les différentes personnes publiques.

▣ **dit que les modalités de concertation** seront conformes à celles prévues par l'article L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme

▣ **décide de solliciter de l'Etat une dotation** afin de parfaire le financement de cette opération et ainsi atténuer les charges financières correspondant aux frais matériels et d'études liés à l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

L'autorité territoriale,

- **certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Présidente

Marie-Thérèse MAYZAUD



Accusé de réception en préfecture
061-200069458-20190709-2019070906B-DE
Date de télétransmission : 15/07/2019
Date de réception préfecture : 15/07/2019